

Procès verbal Conseil Municipal de la Commune des Eglises d'Argenteuil

en date du 03 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le trois octobre à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal des Eglises d'Argenteuil dûment convoqué le 20 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GICQUEL Roseline, Maire

Présents: GICQUEL Roseline, MERLIER Audrey, MANDOU Rosemonde, SALMON Anne-Marie, Sylvain LIRAUD, Damien LEROUX, PETITPAS Véronique, LEGUAY Amandine, MAUNY Julien, BAILLARGUET Antony, GROLLET Josélito, GUICHARD Jean-Luc,

Absents excusés : POIRIER Nicolas, BOYER Jacky

Absents non excusés : BARILLER Jérôme

Secrétaire : Merlier Audrey

Ordre du Jour :

1. Délibération M 57
2. Etude de devis et virements de crédits
3. Questions diverses

Délibération D19/2022 Objet : Délibération M 57

Madame Le Maire explique :

Au 1^{er} janvier 2024 le référentiel M 57 devra être généralisé à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. La M 57 est un pré-requis indispensable au compte financier unique (CFU).

Cela va vers une harmonisation de la comptabilité en fonction de la taille de collectivité (- 3500 habitants ou + 3500 habitants). Pour notre commune le référentiel sera la M 57 simplifiée.

La mise en place de cette nouvelle nomenclature nécessite des manipulations et écritures en amont sur l'année précédant la mise en œuvre de la M 57. Il conviendra également d'adapter les logiciels métiers.

Il convient ici de prendre une délibération de principe pour un passage à la M 57 au 1^{er} janvier 2024.

Suite au contact avec le trésorier, une délibération détaillée sera prise courant 2023 pour la mise en œuvre définitive de cette réforme.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre une délibération de principe de mise en place de la M 57 au 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, il est décidé à 11 voix pour et 1 abstention que le passage à la M 57 se fera à compter du 1^{er} janvier 2024.

Délibération D20/2022 Objet : Etude de devis : Ordinateur portable mairie

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que l'ordinateur portable (Sandrine) est tombé en panne et s'est avéré non réparable.

Dans l'urgence, SOLURIS a réussi à récupérer les données et les logiciels métiers. Actuellement un ordinateur de prêt est utilisé en remplacement.

Il convient maintenant de travailler sur un ordinateur neuf ayant toutes les fonctionnalités et logiciels métiers compatibles et qui puisse servir également aux réunions de conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 11 voix pour et 1 abstention, le devis de SOLURIS d'un montant de 1628.80€ TTC.

Afin de procéder au paiement, cette panne n'ayant pas été prévue Il convient pour cela de réaliser des écritures comptables qui seront détaillées dans la délibération de virements de crédits à suivre.

Délibération D20a/2022 Objet : Etude de devis : SDEER (feux tricolores)

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Baillarguet Antony. Monsieur Baillarguet Antony rappelle la délibération prise le 1^{er} octobre 2020 décidant, suite à une panne importante des feux tricolores, d'accepter le devis du SDEER de 1590.20€ avec règlement en cinq annuités. Les travaux étant réalisés, le SDEER a procédé à l'établissement de la facture. Celle-ci s'élève finalement à un coût de 1566.95€ pour la Commune.

Il convient de prévoir au budget :

1. la prise en charge de cette dépense définitive
2. Le règlement en 5 annuités de cette dépense soit 313.39€ par an du 1^{er} novembre 2022 au 1^{er} novembre 2026

Le Conseil Municipal accepte à 11 voix pour 1 abstention.

Il sera réalisé des écritures comptables qui seront détaillées dans la délibération de virements de crédits à suivre. Madame Le Maire est autorisée à signer la convention définitive.

Délibération D20b/2022 Objet : Etude de devis : Animation Repas des anciens :

Madame Le Maire donne la parole à Mme SALMON Anne-Marie.

Madame Salmon, au nom de la commission animation, propose au Conseil Municipal de recourir à une animation pour le repas des aînés.

Suite aux diverses propositions reçues, Mme Salmon demande son avis au Conseil Municipal pour : STEA Musique, prestation de 4 heures pour un montant TTC de 300.00€.

Il conviendra également de prévoir si besoin le montant de la déclaration SACEM et des obligations en matière d'URSSAF si besoin.

Les crédits sont prévus au compte 6232.

Le Conseil Municipal accepte à 11 voix et 1 abstention la prestation de STEA Musique.

Madame Le Maire est autorisée à signer le contrat.

Délibération D20c/2022 Objet : Etude de devis : Virements de crédits :

Le Conseil Municipal, en fonction des délibérations prises précédemment et considérant la nécessité de mettre à jour la comptabilité communale, décide à 11 voix pour 1 abstention les virements et écritures comptables suivants :

FONCTIONNEMENT :

<u>Diminution des Crédits :</u>		<u>Augmentation des Crédits</u>	
022	- 464.00	60632	+ 200.00
615231	- 1 900.00	60633	+ 1 900.00
6411	- 1 000.00	60636	+ 150.00
6531	- 300.00	6068	+ 110.00
		6161	+ 4.00
		6413	+ 1300.00
Total	- 3 664.00	Total	+ 3 664.00

INVESTISSEMENT :

Diminution des Crédits :

Ordinateur

020(dépenses imprévues) - 1 000.00

SDEER Feux tricolores (échéance capital)

020(dépenses imprévues) - 314.00

Total - 1 314.00

Augmentation des Crédits

2183/183 + 1 000.00

168758 + 314.00

Total + 1 314.00

SDEER Feux tricolores (Prise en charge/écritures d'ordre)

DEPENSES

21534/041 1 566.95

21534/041 1 566.95

RECETTES

13258/041 1 566.95

168758/041 1 566.95

3. Questions diverses :

- Mme Le Maire présente le CIDFF (centre d'informations sur le droit des femmes et de la famille), association située à La Rochelle et à Saintes.
- Mme Le maire informe que suite à la décision de la Communauté de Commune de supprimer le poste de cuisinière à la cantine des Eglises d'Argenteuil, la cuisine centrale de l'hôpital a été retenue pour la préparation et la livraison des repas aux enfants.
- Mme Audrey MERLIER expose le bilan réalisé au niveau des assurances de la Commune : les deux assureurs étant Groupama et la SMACL. Un premier rendez-vous a permis de dresser l'état des lieux des assurances qui a révélé un doublon et deux manquements.
Puis une demande de proposition globale a été émise aux deux assureurs et après étude des niveaux de garanties, des exclusions de chacun et de la tarification, Madame le Maire assistée de ses trois adjoints ont pris la décision de réviser et de contractualiser l'ensemble des contrats d'assurance de la commune auprès de Groupama. Avec une meilleure couverture au niveau des garanties, la cotisation globale permet une économie annuelle aux environ de 1900 €.
- Mme Anne-Marie SALMON présente l'organisation du repas des aînés qui aura lieu le 11 novembre. Ce sera M. André Gicquel qui assurera la cuisine du repas gracieusement. Le menu est présenté. Les conseillers sont sollicités pour gérer la journée. Une animation a été réservée (chanteuse de St Jean d'Y).

- Mme Audrey MERLIER évoque le prochain bulletin municipal et sollicite l'ensemble des conseillers municipaux pour le partage de propositions et d'idées.
- Mr Antony BAILLARGUET présente un point sur les travaux d'assainissement en cours, rue des fontaines, rue Normand-Dufié. Le calendrier est respecté. Les prochaines rues concernées par les travaux jusqu'au printemps seront : rue canette, rue des poirillons, rue des ouches et rue St Vivien. Des travaux de débarnage ont été réalisés pour la réfection des chemins communaux.

La Séance est levée à 21h45

La Secrétaire de Séance,

A. MERLIER



Madame Le Maire,

R. GICQUEL

